

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 4 JUILLET 2025

**DELIBERATION N°CD2025-
07/4/38
DOSSIER N°7059**

**GIP TERANA : AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE
FAISANT SUITE AU RETRAIT DU DEPARTEMEMNT DE LA
CREUSE**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR
Franck FOULON à Catherine GRAVERON
Marie-France GALBRUN à Jean-Luc LEGER
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Armelle MARTIN à Eric BODEAU
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Bertrand LABAR

**OBJET : GIP TERANA : AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE
FAISANT SUITE AU RETRAIT DU DEPARTEMEMNT DE LA CREUSE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU la délibération n°CD2025-03/4/16 du 07 mars 2025 du Conseil départemental actant le retrait du*

Département de la Creuse du GIP TERANA ;

VU la délibération n°20250527-2 du 27 mai 2025 de l'Assemblée Générale du GIP TERANA actant le retrait du Département de la Creuse du GIP TERANA et approuvant l'avenant à la convention constitutive du GIP TERANA ;

VU le rapport CD2025-07/4/38 de Madame la Présidente du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

DÉCIDE,

D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant à la convention constitutive du GIP TERANA, tel que joint en annexe à la présente délibération, afin de formaliser le retrait du Conseil départemental de la Creuse. Cette signature permettra au GIP de procéder à la mise à jour de la convention constitutive en vue de sa transmission au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET